

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le pro-maire, Réal Nolet, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Jean-Jacques Trépanier #1 Mme Thérèse Lemay #5
M. Daniel Rose #6 Mme Diane Laverdière #2
M Mario Deschâtelets #4

Absent : Jacques Riopel, maire

Mme Céline Dupras, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19h30

2017-07-104 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2017-07-105 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2017

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017, tel que déposé.

Adoptée

2017-07-106 ENROCHEMENT PARC HAUT-BOISÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu d'accepter la soumission au montant de 1500\$ avant les taxes applicables de Terrassement et Excavation Marchand pour l'enrochement de la bordure du Parc Haut-Boisé afin d'éviter l'affaissement du sol sablonneux dans le fossé.

Adoptée

2017-07-107 MODIFICATION DE ZONAGE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Deschâtelets, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de soumettre pour analyse les demandes de changement de zonage au comité consultatif en urbanisme.

Le projet de maison unimodulaire dans le secteur du chemin du Boisé a été rejeté majoritairement par les citoyens du secteur concerné. Suite à ces résultats, le conseil a statué que la demande de changement de zonage pour permettre une section de maisons unimodulaire sur le chemin du Boisé est rejetée.

Adoptée

2017-07-108 FQM ET ADOPTION DE LA LOI 122

Considérant que le projet de loi no^o 122 est une revendication de la FQM, depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM a suivi avec attention ce dossier important pour l'autonomie des municipalités depuis tout ce temps;

Considérant que la FQM a participé activement à l'ensemble des négociations et fait les représentations nécessaires tout au long du processus menant à l'adoption du projet de loi no^o 122;

Considérant que le leadership démontré par la FQM, sous la présidence de M. Richard Lehoux, a permis une adoption du projet de loi no^o 122 avant la tenue des prochaines élections municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère, Thérèse Lemay et unanimement résolu d'adresser cette motion de félicitations au président de la FQM, M Richard Lehoux ainsi qu'à toute son équipe pour l'aboutissement de ce dossier des plus importants pour le développement de l'ensemble des municipalités du Québec.

Adoptée

2017-07-109 ENTRAIDE MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Rose, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu de soutenir financièrement pour un montant de 430.50\$, représentant 0.50\$ par citoyen, la municipalité de Ristigouche dans sa défense contre l'entreprise pétrolière Gastem afin de protéger les sources d'eau potable de ses citoyens.

Adoptée

2017-07-110 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL, PÉRIODE DE VACANCES

Il est proposé par monsieur le conseiller, Mario Deschâtelets, appuyé par monsieur le conseiller, Jean-Jacques Trépanier et unanimement résolu, d'autoriser la fermeture des bureaux municipaux pour la période des vacances estivales du lundi 24 juillet au 6 août 2017.

Adoptée

Le rapport budgétaire comparatif de juin 2016-2017 a été déposé

2017-07-111 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère, Thérèse Lemay, appuyée par monsieur le conseiller, Mario Deschâtelets et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois de juin 2017 et celles prévisibles de juillet 2017.

Comptes fournisseurs payés en juin 2017 pour un total de 127 948.42 \$
Versement par chèque C1700083 à C1700096
Païement en ligne sécurisé L1700043 à L1700049
Païement par transfert électronique P1700078 à P1700095
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juillet 2017.
Comptes à payer en juillet 2017 en date du conseil pour un total de 126 800.08 \$
Salaires payés en juin 2017
D1700088 à D1700124 pour un montant total de 16 114.86\$
P1700002, P1700004 pour un montant total de 954.21 \$
Salaires à payer en juillet 2017
D1700125 à D1700144 pour un montant total de 11 319.36 \$

Adoptée

2017-07-112 LEVÉE

À 21h15, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

Adoptée

Réal Nolet, pro- maire

Céline Dupras
Directrice générale et secrétaire-
trésorière